

DÉPÊCHE - 02/10/2017

Antibiotiques: l'expérimentation de dispensation à l'unité livre ses résultats

Mots-clés : #officine #produits de santé #santé publique #infectio #protection sociale #ministères #pharmaciens
#ministère-santé #antibiotiques #patients-usagers #observance #assurance maladie #distribution pharma
#Île-de-France #Provence-Alpes-Côte d'Azur #Grand Est #Nouvelle Aquitaine

POLSAN - ETABLISSEMENTS

INDUSTRIES DE SANTE

INFECTIO

WASHINGTON, PARIS, 2 octobre 2017 (APMnews) - Les résultats de l'expérimentation française de dispensation d'antibiotiques à l'unité ont été publiés le 19 septembre dans la revue scientifique Plos One et montrent notamment un impact positif sur l'observance des patients.

Cette expérimentation a été menée de novembre 2014 à novembre 2015 dans 100 officines de quatre régions: Ile-de-France, Lorraine, Limousin et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca). L'objectif des pouvoirs publics était de réduire le nombre de médicaments non utilisés dans les armoires à pharmacie afin de lutter contre l'antibiorésistance et d'évaluer les économies dégagées pour l'assurance maladie.

Quatorze antibiotiques ont été concernés: amoxicilline + acide clavulanique, céfixime, cefpodoxime, céfotiam, ciprofloxacine, lévofloxacine, ofloxacine, loméfloxacine, péfloxacine, moxifloxacine, norfloxacine, enoxacine, fluméquine et thiamphénicol.

L'évaluation de l'expérimentation a été confiée à l'Inserm.

Dans son papier publié dans Plos One, l'équipe en charge de ces travaux rappelle que 75 officines ont été choisies pour pratiquer la dispensation à l'unité tandis que 25 autres servaient de contrôle et délivraient les antibiotiques dans leur conditionnement d'origine.

Sur les 1.185 patients inclus, 907 ont pu recevoir des médicaments à l'unité dans le cadre de trois sessions de quatre semaines chacune.

Comme prévu par un arrêté publié au Journal officiel du 9 octobre 2014, l'évaluation a notamment reposé sur une enquête auprès du personnel de la pharmacie (auto-questionnaire ou questionnaire par téléphone) et une enquête auprès des patients (questionnaire par téléphone).

Selon les auteurs, 80,6% des patients éligibles ont accepté d'intégrer l'expérimentation et 39,3% ont été d'accord pour participer à l'enquête téléphonique.

Le conditionnement original du médicament a dû être modifié dans 60% des dispensations à l'unité, soit parce que le conditionnement ne correspondait pas à la prescription, soit parce que la prescription ne respectait pas les durées de traitement prévues.

La dispensation à l'unité a permis de réduire de 9,9% le nombre de comprimés délivrés, avec 23 comprimés dispensés en moyenne en respectant le conditionnement contre 20 à l'unité.

Pour les chercheurs, ces résultats confirment que "malgré les revendications de l'industrie pharmaceutique ou des pharmaciens d'officine, il y a un décalage entre les prescriptions et les conditionnements", suggérant une potentielle source d'économies.

Lors de l'enquête téléphonique, 17,6% des patients répondants ont déclaré qu'ils conserveraient les antibiotiques restants dans la boîte à la fin de leur traitement et 10,7% ont admis qu'ils pourraient les utiliser sans l'accord de leur médecin. Enfin, 13,1% ont reconnu qu'ils jetaient leurs médicaments non utilisés au lieu de privilégier le recyclage.

"Délivrer des antibiotiques à l'unité pourraient avoir des effets positifs à long terme sur l'environnement", commentent les chercheurs, qui reconnaissent ne pas avoir pu quantifier ces effets. Ils évoquent aussi un impact en termes de réduction de l'automédication.

L'équipe de l'Inserm a pu évaluer l'impact de la dispensation à l'unité sur l'observance chez 984 patients. De façon "inattendue", ils se sont rendus compte que 91,4% des patients du groupe dispensation à l'unité étaient observants, contre 65,6% dans le groupe contrôle.

Ils soulignent que leur évaluation de l'observance était uniquement basée sur les déclarations des patients, ce qui peut constituer une limitation.

Ils signalent aussi que la dispensation à l'unité a été associée à une augmentation de la charge de travail des pharmaciens. Ils estiment qu'en cas de généralisation de la mesure, les prix des médicaments concernés devraient être renégociés ainsi que la rémunération des officinaux.

Les réticences d'Agnès Buzyn

Pendant la campagne présidentielle, le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, s'était dit favorable à la dispensation à l'unité, dans l'objectif de réduire le risque de iatrogénie médicamenteuse et de générer des économies.

La semaine dernière, la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, s'est toutefois montrée moins enthousiaste, alors que les pharmaciens ont pointé à plusieurs reprises la lourdeur du dispositif.

Interrogée sur BFM TV-RMC, la ministre a estimé que la dispensation à l'unité était une "bonne idée" qui, si elle "intéresse tout le monde", semble aussi "complexe", notamment en termes de traçabilité des boîtes.

"Il y a lieu de réfléchir", a-t-elle dit. "Je suis favorable à tout ce qui permet de faire des bénéfices à la sécurité sociale et d'éviter la gabegie de médicaments parce qu'on jette les médicaments dans les poubelles", a-t-elle ajouté.

(Plos One, publication du 19 septembre)

gb/ab/APMnews

[GB3OX6XM3]

©1989-2017 APM International -

<http://www.apmnews.com/depeche/102081/309654/antibiotiques-l-experimentation-de-dispensation-a-l-unite-livre-ses-resultats>